

15.12.2003 - 14:00 Uhr

La CSS Assurance devient une holding

Lucerne (ots) -

A partir du 1er janvier 2004, la CSS Assurance sera une holding avec deux SA. Le conseil des sociétaires a décidé le changement de la forme juridique lors de son assemblée du 13 décembre 2003. La nouvelle structure juridique n'a aucune incidence sur la clientèle.

En adaptant sa structure juridique, la CSS satisfait aux exigences d'une Corporate Governance. L'assurance sociale de base est l'affaire de la "CSS Assurance-maladie SA", non orientée vers un bénéfice. L'entité juridique des assurances complémentaires est la "CSS Assurance SA".

Ces deux SA dépendent d'une holding commune. Cette organisation permet d'exploiter l'assurance sociale de base et les assurances complémentaires de droit privé indépendamment l'une de l'autre. Mais ces deux domaines peuvent utiliser leurs synergies et le suivi des clients sera toujours garanti par la même entreprise.

Toujours soumise à un contrôle démocratique

La CSS accorde cependant toujours autant d'importance à un contrôle démocratique. La CSS Association devient l'unique actionnaire. La CSS Assurance appartient à ses clients aussi en tant que holding. Le conseil des sociétaires (40 représentantes et représentants de tous les cantons) défend les intérêts des membres de l'association. Il définit le concept directeur de la CSS, élit le conseil d'administration, approuve les comptes annuels et décide de la décharge du conseil d'administration.

Contact:

Stephan Michel
chef des médias/porte-parole
Tél. +41/41/369'13'26
Fax +41/41/369'11'33
E-mail: stephan.michel@css.ch